



Présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 de la Mairie de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes qui sont programmées pour l'année à venir.

Le budget primitif 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE dispose de 5 budgets : son budget principal et 4 budgets annexes qui regroupent des recettes et dépenses liées à certaines activités : l'animation touristique, l'assainissement collectif, le lotissement du Clos des sœurs et la gestion des sections de bois.

1. Budget Général

1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. Dépenses

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune. En 2025, elles sont estimées à 718 600 €.

Elles sont réparties comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2025	Pour mémoire en 2024
Charges à caractère général	Achat repas cantine, électricité, combustibles, carburants, eau, entretien des bâtiments et véhicules, fournitures administratives et scolaires, assurances, locations matériels, déneigement, maintenance chaudières et informatique, frais affranchissement et télécommunication, cotisations diverses, taxes foncières ...	255 885,07 €	253 330,24 €
Charges de personnel	Salaires des agents titulaires et contractuels ainsi que les charges salariales et patronales + frais annexes comme la médecine du travail ou l'assurance statutaire	290 700,00 €	282 675,00 €
Atténuation de produits	Reversement à la communauté de communes pour l'exercice de différentes compétences : SPANC, SDIS, Enseignement musical...	36 715,31 €	37 515,31 €

Charges financières	Intérêts d'emprunts	8 901,77 €	7 631,62 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnités aux élus, subventions aux associations, versements aux budgets annexes, contributions au Parc, à la mission locale, au cinéparc...	93 344,78 €	101 151,67 €
Opérations d'ordres	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation de biens	6 380,77 €	6 414,66 €
Virement à la section d'investissement		26 572,30 €	70 279,50 €

1.1.2. Recettes

En 2025, les recettes prévisionnelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2025	Pour mémoire en 2024
Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement de l'année précédente reporté en section de fonctionnement	81 288,96 €	132 093,65 €
Atténuation de charges	Remboursement de la rémunération du personnel absent et du supplément familial de traitement	6 674,99 €	5 572,95 €
Produits et services	Charges des logements communaux, redevance d'occupation du domaine public par EDF et Orange, concessions dans le cimetière, cantine scolaire	32 121,04 €	40 643,02 €
Impôts et taxes	Taxes foncières, divers fonds versés par l'Etat	231 143,00 €	230 215,00 €
Dotations et participations	Dotations de l'état, compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement de l'année précédente, versement des communes alentours pour la participation à l'école primaire, reversement de la cantine à 1€	296 448,88 €	280 568,13 €
Autres produits de gestion courante	Locations des logements communaux, libéralités reçues	70 920,13 €	70 002,00 €
Produits financiers et exceptionnels	Produits de participations	3,00 €	3,25 €

1.2. Section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses et recettes faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

1.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement prévues en 2025 s'élèvent à 270 450 € dont :

- 29 575,03 € de remboursement de capital d'emprunt et de dépôt et cautionnement ;
- 62 947,43 € de solde d'exécution négatif 2024 reporté en 2025 ;
- 37 251,00 € de reste à réaliser (montant d'investissement engagé en 2024 dont les factures ne seront réglées qu'en 2025).

Les autres dépenses sont affectées à des opérations d'équipements (140 676,54 €).

1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement s'équilibrent pour le même montant et regroupent :

- le fond de compensation de la TVA sur les investissements 2024 (22 007,00 €)
- des dotations aux amortissements (6 380,77 €)
- le virement de la section d'investissement (26 572,30 €)
- l'excédent de fonctionnement 2024 affecté en investissement (53 685,43 €)
- Un emprunt pour financer les travaux de toiture (67 000,00 €)

Les autres recettes correspondent aux subventions demandées relatives aux opérations d'équipement.

1.2.3. Opérations d'équipement

Les opérations d'équipement regroupent l'ensemble des travaux et des acquisitions prévus au budget primitif.

Libellé de l'opération	Travaux prévus	Montant en dépenses	Montant en recettes
Voirie	- Travaux de voirie 2024		39 215 €
	- Travaux de voirie 2025	38 373 €	12 791 €
Travaux de toiture	- Toiture du garage communal place de l'ancien couvent - Toiture ex-centre de loisirs	67 562,11 €	30 444 €
Rénovation appartement	- Rénovation d'appartement en cas de départ de locataire	4 662 €	
Travaux Mairie	- Aménagement salle d'expo et salle du conseil	64 449,43 €	7 298 €
Travaux éclairage public	- Optimisation de la gestion de l'éclairage public	590 €	
	- Commandes éclairage public	480 €	
Acquisition de matériel	- Ordinateur pour école	1 500 €	

Cette année, le budget primitif n'était pas suffisamment excédentaire pour réaliser l'ensemble des projets communaux. Les causes de ce déséquilibre sont multiples : coût du bâtiment ancien collège (environ 40 000€ par an), résultat 2024 relativement faible par rapport à 2023, augmentation des coûts du personnel, ou encore un important programme de voirie en 2024 autofinancé.

Certains réajustements ont donc dû être faits : diminution de l'enveloppe voirie 2025, suppression du programme de travaux pour la rénovation des garages du parc des copains du monde, diminution de l'enveloppe des dépenses imprévues, réduction du budget alloué aux manifestations ou encore diminution de charges de fonctionnement comme les fournitures administratives.

2. Budget animation touristique

Le budget animation touristique regroupe toutes les dépenses liées à l'animation et au tourisme dans notre commune comme les frais liés au point service, à l'ex-centre de loisirs, aux animations culturelles ou encore au village vacances.

2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2025 s'élèvent à 50 290 € et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants 2025	Pour mémoire en 2024
Charges à caractère général	Eau, électricité, entretien de la médiathèque et de l'ex-centre de loisirs, fournitures administratives et copieurs de la médiathèque, manifestations culturelles...	26 252,44 €	41 660,77 €
Charges de personnel	Salaires, charges salariales et patronales	0,00 €	3 650,00 €
Autres charges de gestion courantes	Désormais, la CCAS EDF versera la participation d'environ 90 000 € directement au Village Vacances. La Commune reversera seulement la participation du CCE SNCF	3 037,56 €	87 200,00 €
Opérations d'ordres	Dotations aux amortissements	7 000,00 €	6 000,00 €
Virement à la section d'investissement		14 000,00 €	10 000,00 €

Les recettes de fonctionnement de 2025 du budget animation touristique comprennent :

- 1 250,00 € de produit de services (copies médiathèques)
- 36 897,78 € de versement par le budget général de la commune
- 8 800 € de versement par le CCE SNCF pour l'utilisation du village vacances
- 158,99 € de fond de compensation de la TVA
- 500 € de location de salle des fêtes.

2.2. Section d'investissement

En 2025, 15 000 € ont été inscrits en section d'investissement afin de rembourser au Syndicat Touristique du Livradois des travaux de rénovation du village vacances. Par ailleurs, 6 000 € sont

prévus pour le paiement des deux bornes électriques fixes nécessaires pour alimenter les différentes manifestations (installées en 2024).

Cette section est équilibrée par le biais du virement de la section de fonctionnement en investissement de 14 000 €, l'excédent de fonctionnement 2024 capitalisé et par les dotations aux amortissements.

3. Budget assainissement

Le budget assainissement regroupe toutes les dépenses et recettes liées à l'assainissement collectif du bourg. Les dépenses correspondent principalement au frais d'entretien du réseau et les recettes aux redevances versées par les usagers.

3.1. Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sur le budget assainissement sont estimées à 46 155 € et se décomposent comme suit :

- 23 113,35 € de charges à caractère général (entretien du réseau et des stations d'épuration, adhésion au SATEA) ;
- 2 037,00 € de charges de personnel ;
- 233,86 € de charges financières (intérêts d'emprunts) ;
- 1 750,56 € de reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte ;
- 1 005,00 € de créances admises en non-valeur ;
- 300,00 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs ;
- 12 326,04 € d'opération d'ordre de transfert entre section.

Les recettes proviennent principalement du résultat 2024 (21 510,04 €) et des redevances d'assainissement (19 908,96 €). Également 4 736 € sont prévues de dotations aux amortissements.

3.2. Section d'investissement

Outre les dotations aux amortissements (4 736 €) et le remboursement du capital d'emprunts (2 480,86 €) il est inscrit au budget 4 783,14 € de travaux sur le réseau d'assainissement et 15 000,00€ pour le financement d'une étude du réseau (obligatoire).

Les recettes correspondent quant à elles à l'affectation du résultat 2024 (9 284,77 €), au virement de la section d'exploitation (5 389,19 €) et aux dotations aux amortissements.

4. Budget lotissement

Le budget lotissement regroupe toutes les opérations liées au Clos des sœurs. Cette année, aucune dépense ou recette réelle n'est programmée. Le budget regroupe les opérations d'ordres liés à la variation du stock (7 556,55 €)

5. Budget bois

Le budget bois regroupe les 6 sections suivantes : Les Fourches, Barbaliche, Le Solier, Losfournet, Le Monial et Grolet.

5.1. Section de fonctionnement

Les dépenses prévues concernent principalement le paiement des taxes foncières, le paiement de cotisations à l'ONF, les frais de gardiennage en cas de coupe, et éventuellement des frais d'entretien des bois.

Les recettes de ce budget sont principalement dues au report des résultats de l'année précédente.

5.2. Section d'investissement

En 2025 il est prévu de réaliser des travaux d'investissement sur le budget de la section du bois des Fourches pour un montant de 787,39 €.

5.3. Montant par section

Chaque section s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Les Fourches	Fonctionnement	21 825,86 €
	Investissement	787,39 €
Barbaliche	Fonctionnement	245,79 €
Grolet	Fonctionnement	144,00 €
Losfournet	Fonctionnement	3 495,91 €
Le Solier	Fonctionnement	22 703,03 €
Le Monial	Fonctionnement	1 224,25 €